



**PRÉFÈTE
DE L'INDRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Châteauroux, le 24 septembre 2026

Une sécheresse durable et d'une intensité inédite dans le département

Le département de l'Indre a connu, comme tous les départements de France métropolitaine, un été 2026 historique avec des températures exceptionnellement chaudes. De nombreux records ont été battus. Par exemple, 33 jours ont dépassé les 35 °C dans le département dont 7 à plus de 40 °C. A titre de comparaison, ce nombre était de 15 en 2025 et 11 en 2022 et 2019, trois étés pourtant déjà particulièrement chauds. En parallèle, les précipitations ont été largement déficitaires. Depuis le mois de mars, le déficit pluviométrique atteint 50 % en moyenne et même plus de 70 % en avril, juin et juillet.

La combinaison de ces 2 facteurs ont entraîné une sécheresse d'une intensité inédite avec des sols très secs et des cours d'eau en assec ou avec des débits très faible. Le mois de septembre connaît malheureusement des conditions météorologiques similaires avec un déficit pluviométrique de 90 % et des températures en journée supérieures à celles rencontrées en plein coeur de l'été (27,8 °C en moyenne) ! L'année 2026 correspond exactement à ce que les scientifiques annonçaient : des périodes de sécheresse plus intenses et plus longue allant du printemps à l'automne.

Au vu de la situation hydrologique actuelle, l'arrêté de restriction du 6 août 2026 plaçant l'ensemble du département au niveau de crise reste en vigueur (voir Annexe 1 et 1Bis).

Les prévisions météorologiques envisagent enfin l'arrivée de pluie la semaine prochaine mais les quantités annoncées sont très variables. Il faudra une période durablement pluvieuse pour vraiment améliorer la situation.

La préfète de l'Indre rappelle à l'ensemble des usagers de l'eau qu'il convient de respecter scrupuleusement les mesures de restriction et d'interdiction définies par la Direction Départementale des Territoires (DDT) et disponibles dans **l'ANNEXE 3** de l'arrêté ou sur le site VigiEau via le lien suivant : <https://vigieau.gouv.fr/>. Le premier bilan des contrôles est très positif avec une très grande majorité de personnes contrôlés qui appliquent correctement les mesures. Les agents de la police de l'eau sont toujours mobilisés sur le terrain pour veiller au respect des mesures de restriction.

Pour plus d'informations, contactez la DDT à l'adresse suivante : ddt-ore@indre.gouv.fr.

**Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tel : 02.54.29.50.57 / 50.06

Port : 06.32.94.02.23 / 06.0708.31.19

Mél : pref-communication@indre.gouv.fr

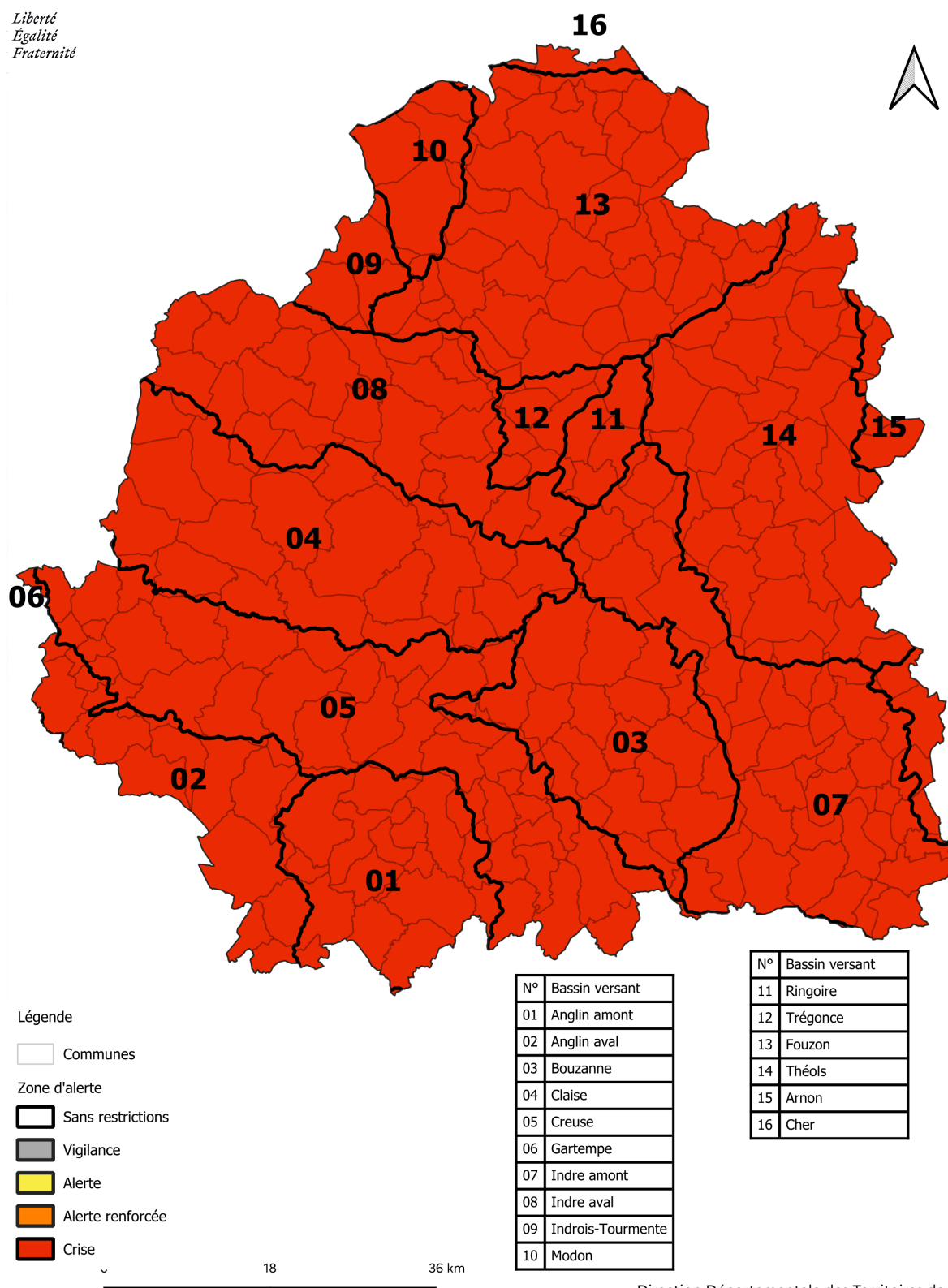
Place de la Victoire et des Alliés – CS 80583
36019 CHÂTEAUROUX Cedex



**PRÉFÈTE
DE L'INDRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ANNEXE 1 : SITUATION DES BASSINS VERSANTS



Direction Départementale des Territoires de l'Indre
Sources : IGN/BDcarto
Date : 05/08/2026
EAU\GESTION_QUANTITATIVE_RESSOURCE\OBSERVATOIR
ORE RestrictionsORE

**Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tel : 02.54.29.50.57 / 50.06
Port : 06.32.94.02.23 / 06.0708.31.19
Mél : pref-communication@indre.gouv.fr

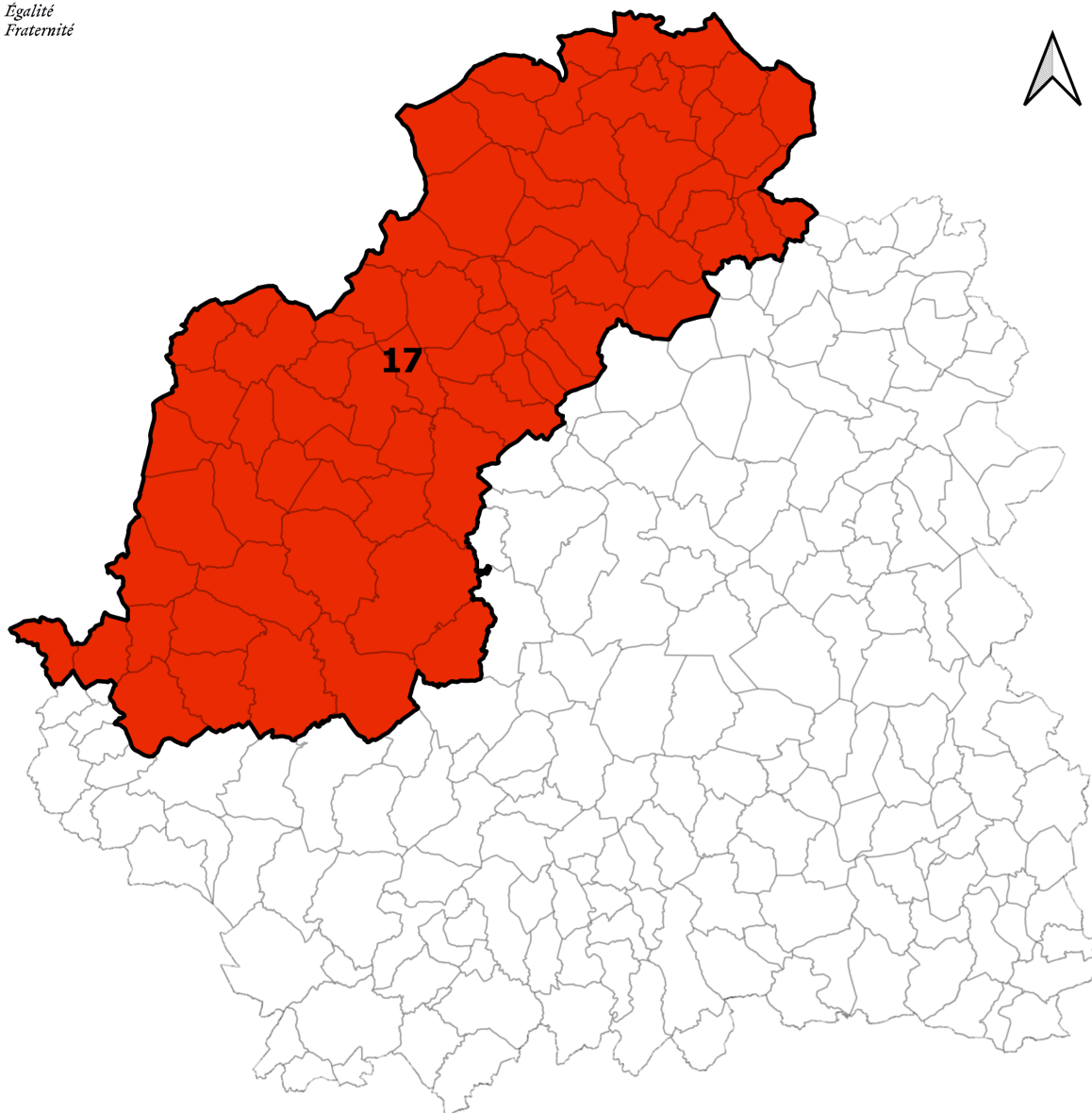
Place de la Victoire et des Alliés – CS 80583
36019 CHÂTEAUROUX Cedex



**PRÉFÈTE
DE L'INDRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ANNEXE 1-BIS : SITUATION DE LA NAPPE DU CÉNOMANIEN 2025



Légende

 Communes

Zone d'alerte

 Crise

N°	Nappe
17	Cénomanien

0 18 36 km



Direction Départementale des Territoires de l'Indre
Sources : IGN/BDcarto
Date : 08/07/2026
EAU\GESTION_QUANTITATIVE_RESSOURCE\OBSERVATOIR
ORE RestrictionsORE

Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

Tel : 02.54.29.50.57 / 50.06

Port : 06.32.94.02.23 / 06.0708.31.19

Mél : pref-communication@indre.gouv.fr

Place de la Victoire et des Alliés – CS 80583
36019 CHÂTEAUROUX Cedex